



N° 14031*05



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1447 M-SD
(Avril 2015)FISCALITÉ
DIRECTE
LOCALECFE
2016
IFER
2015

Département :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2016Commune du lieu
d'imposition :

IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX 2015

Motif(s) du dépôt :	<input type="checkbox"/> Augmentation de la surface des locaux	<input type="checkbox"/> Variation d'un élément d'imposition (puissance ou nombre d'installations)
	<input type="checkbox"/> Diminution de la surface des locaux	<input type="checkbox"/> Dépassement du seuil de 100 000 € (location nue)
	<input type="checkbox"/> Variation du nombre de salariés (crédit d'impôt, réduction artisan, ...)	<input type="checkbox"/> Cessation ou fermeture d'installation à la date du :/...../..... <input type="checkbox"/> Autre (cocher la case et préciser le motif)

Cette déclaration est à adresser au service des impôts des entreprises dont relève chaque établissement ou installation au plus tard le 5 mai 2015. Les entreprises redevables de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) complètent impérativement le cadre A et joignent l'annexe relative à la composante de l'IFER due en cas de nouvelle installation ou de modification d'un élément d'imposition (variation de puissance ou du nombre d'installations, etc.).

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET DE L'ETABLISSEMENT

Dénomination ou nom et prénom	1	
Activités exercées	2	
Adresse dans la commune	3	
Adresse du principal établissement s'il est situé hors de la commune	4	
Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition si elle diffère de celle indiquée au n° 3 ci-dessus	5	
Numéro SIRET de l'établissement	6	
Code de l'activité de l'établissement (NACE)	7	
Inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat	8	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

B1 ETABLISSEMENTS SOUMIS A LA CFE : RENSEIGNEMENTS POUR L'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE

Date de création de l'entreprise (jj/mm/aa)	1	
Effectif au cours de l'année civile 2014 1 13 16 17	2	
Dont affecté à une activité artisanale	3	
dont Apprentis sous contrat	4	
Handicapés physiques	5	
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT au cours de la période de référence	6	
Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation au cours de la période de référence 2	7	
Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise.	À _____ le _____	
Téléphone et adresse électronique :	Signature :	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

B2 RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTABLISSEMENT

Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d'exploitation en semaines ³	8	
En cas d'exercice de l'activité de diffuseur de presse, cocher la case ⁴	9	<input type="checkbox"/>
Activité professionnelle exercée à temps partiel ou pendant moins de 9 mois de l'année, cocher la case	10	<input type="checkbox"/>
Nombre de salariés employés par l'établissement depuis au moins un an au 1 ^{er} janvier 2015 dans une zone de restructuration de la défense ⁵	11	
En cas d'éolienne produisant de l'énergie électrique, cocher la case et souscrire l'annexe n° 1519 D-eol-SD	12	<input type="checkbox"/>
Date de raccordement au réseau de l'établissement produisant de l'énergie électrique (jj/mm/aa) ⁶	13	
Pour les ouvrages hydrauliques, indiquer le prorata hydraulique relatif à la commune d'imposition (nombre avec deux chiffres après la virgule) et souscrire l'annexe n° 1519 F-hydra-SD	14	%

C BIENS PASSIBLES D'UNE TAXE FONCIERE ⁷ Si les biens sont pris en location ou en sous-location, joindre **obligatoirement** une copie du bail. *SI LE CADRE C EST INSUFFISANT, JOINDRE UN ÉTAT ÉTABLI SUR CE MÊME MODÈLE*

Informations **obligatoires**. En vertu du 2 de l'article 1729 B du code général des impôts (CGI), les omissions ou inexactitudes constatées dans un document qui doit être remis à l'administration fiscale entraînent l'application d'une amende de 15 € par omission ou inexactitude sans que le total des amendes applicables aux documents devant être produits simultanément puisse être inférieur à 60 € ni supérieur à 10 000 €. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état établi sur ce même modèle.

Bien n° 1

Nature du bien ⁸	1	
Adresse du bien	2	
Situation du bien (bâtiment, étage, escalier)	3	
Le cas échéant, numéro de lot dans la copropriété	4	
Identité de l'occupant précédent	5	
Date de début d'occupation du bien	6	
Date de fin d'occupation du bien	7	
Superficie totale des locaux en m ²	8	
Détail (en m ²) de l'affectation de la superficie à usage :	9	
- professionnel	10	
- industriel	11	
- commercial	12	
- d'habitation	13	
Détail (en m ²) de l'utilisation des surfaces à usage professionnel en :		
- Magasin	14	
- Entrepôt	15	
- Bureaux	16	
- Autres à préciser	17	
Vous êtes :		
- Propriétaire	18	<input type="checkbox"/>
- Locataire	19	<input type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, préciser le nom et l'adresse du propriétaire et joindre une copie du bail :	20	
- Sous-locataire	21	<input type="checkbox"/>
Joindre le contrat de sous-location et préciser les noms : - du propriétaire, ainsi que son adresse :	22	-
- du titulaire du bail :	23	-
- En domiciliation commerciale	24	<input type="checkbox"/>
Joindre le contrat de domiciliation commerciale et préciser les noms : - du propriétaire, ainsi que son adresse :	25	
- de la société hébergeante :	26	
- En domiciliation à titre gratuit	27	<input type="checkbox"/>
Joindre le contrat ou la convention de domiciliation et préciser les noms : - du propriétaire, ainsi que son adresse :	28	-
- de la société hébergeante :	29	-
Vous exercez votre activité à votre domicile et n'avez pas d'autre local à votre disposition : Préciser le nombre de m ² occupés pour les besoins de l'activité exercée à votre domicile.	30	<input type="checkbox"/>
		- Surface en m ² :
En cas de partage des locaux, indiquer le nom des autres utilisateurs :	31	

Si vous disposez de places de parkings réservées exclusivement à l'exercice de votre activité professionnelle, précisez leur nombre et leur adresse :	32		
Les membres de SCM indiquent le SIREN de la SCM et la surface du bien occupée à titre privatif :	33	SIREN :	Surface en m ² :
Les loueurs en meublé précisent la nature du local loué :			
- local d'habitation personnelle loué à titre de gîte rural	34		<input type="checkbox"/>
- local d'habitation personnelle classé « meublé de tourisme »	35		<input type="checkbox"/>
- local d'habitation personnelle loué meublé autre que ceux visés aux 1° et 2° de l'art. 1459 du CGI	36		<input type="checkbox"/>
- local professionnel loué meublé	37		<input type="checkbox"/>
Pour les biens bénéficiant de la réduction prévue à l'article 1518 A bis du CGI, indiquer : ⑨	38	-	
- le pourcentage de réduction (100, 75, 50 ou 25 %)	39	-	
- la 1 ^{ère} année d'entrée du bien dans la base d'imposition			

D EXONÉRATIONS ET ABATTEMENT

Si vous remplissez les conditions, veuillez indiquer l'exonération pour laquelle vous désirez opter		Cocher ci-dessous les cases correspondant à votre choix (une seule ligne de choix possible)		
EXONÉRATIONS ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		CFE	CVAE ⑩	
Entreprises de spectacles vivants (art. 1464 A-1° du CGI) ⑪		1	2	
Établissements de spectacles cinématographiques (art. 1464 A-3° à 4° du CGI) ⑪		3	4	
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) dans le cadre : (préciser le régime d'exonération, une seule ligne possible) ⑫	- du régime de l'article 44 sexies du CGI (création d'entreprises nouvelles)	5a	6a	
	- du régime de l'article 44 septies du CGI (création d'entreprises nouvelles pour la reprise d'entreprises industrielles)	5b	6b	
	- du régime de l'article 44 quindecies du CGI (création ou reprise d'entreprises dans les zones de revitalisation rurale)	5c	6c	
« Jeunes entreprises innovantes » ou « jeunes entreprises universitaires » (art. 1466 D du CGI) ⑬		7	8	
Exonération en faveur des caisses de crédit municipal (art. 1464 du CGI)		9	10	
Médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires ruraux (art. 1464 D du CGI) ⑭		11	12	
Activités gérées par des services d'activités industrielles et commerciales (art. 1464 H du CGI) ⑮		13	14	
Indiquer la date de début de gestion :	15			
Libraires indépendants (art. 1464 I du CGI) ⑯		16	17	
Établissements ayant fait l'objet d'une extension en 2014 dans une zone urbaine sensible (ancien art. 1466 A-I du CGI) ⑰		18	19	
Établissements situés dans les zones de restructuration de la défense (art. 1466 A-I <i>quinquies</i> B du CGI) ⑱		20	21	
Diffuseurs de presse spécialistes (art. 1464 L du CGI) ⑲		22	23	
Exonération de 100 % de la valeur locative des installations antipollution passibles de taxe foncière et des matériels passibles de taxe foncière destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (art. 1518 A du CGI) ⑳		24		
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération de CFE est demandée :		25		

EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES		CFE	CVAE	
Établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-I <i>quinquies</i> A du CGI) ㉑		26	27	
Établissements situés dans une zone franche urbaine – territoire entrepreneur (art. 1466 A-I <i>sexies</i> du CGI) ㉒		28	29	
Micro-entreprises commerciales situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I <i>septies</i> du CGI) ㉓		30	31	
Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI) ㉔		32	33	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :				
Établissements situés dans les départements d'outre-mer (art. 1466 F du CGI) ㉕		35	36	
Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement auquel vous avez droit : - Abattement simple (70 %) 37 <input type="checkbox"/> - Abattement majoré (90 %) 38 <input type="checkbox"/>				
Option pour l'encadrement communautaire ㉖		39		

- Exonérations **nécessitant** une déclaration spécifique n° 1465-SD disponible sur le site www.impots.gouv.fr ㉖
- exonération relative aux opérations dans le cadre de l'aménagement du territoire (art. 1465 et 1465 B du CGI)
- exonération relative aux opérations réalisées dans les zones de revitalisation rurale (art. 1465 A du CGI)